

REGLEMENT DE LA COLOR RUN 2022

La ville de Gif-sur-Yvette organise la 2^{ème} édition de la Color Run dans le cadre de l'évènement « Gif terre de jeux 2024 ».

La Color Run est une course pédestre ou marche de 5 km non chronométrée ouverte à tous (à partir de 7 ans), pour le simple plaisir de courir ou de marcher en musique, mais aussi de faire la fête et de partager un moment convivial en famille et entre amis.

Des zones de couleurs (couleurs des anneaux olympiques) sont implantées sur le parcours où seront lancés des jets de couleurs sur les participants. A la fin de la course, tout le monde sera invité à se regrouper sur le terrain de foot pour un lancer final de poudre colorée. Un photo-call est mis à disposition afin que les participants puissent prendre des photos souvenirs de cet évènement.

ARTICLE 1 : Organisation de l'évènement

La Color run aura lieu **le samedi 25 juin 2022, au parc des sports Michel Pelchat.**

Vendredi 24 juin 2022 entre 18h00 et 20h00 :

Chaque coureur se verra remettre un kit comprenant un tee-shirt et des lunettes de couleur, qui devra être récupéré à l'Espace Jeunes du Mail, situé allée du Mail.

10h00 : Inauguration de l'ouverture officielle de la manifestation « Gif terre de jeux 2024 » au stade d'athlétisme, par M. le maire Michel Bournat et Jean Charles Trouabal athlète français spécialisé dans le sprint.

10h45 : Echauffement animé par un coach sportif !

11h00 : Départ de la course !

ARTICLE 2 : Conditions de participation

La course est ouverte à 300 participants au maximum. Aussi, une inscription préalable est nécessaire via le site internet de la ville entre le 10 et le 24 juin 2022, à 17h00 au plus tard.

La course est ouverte à partir de 7 ans (enfants nés en 2015). Les coureurs participent sous leur propre responsabilité. Une autorisation des responsables légaux doit être remise pour la participation des mineurs (formulaire accessible lors de votre inscription à la course sur le site internet de la ville).

Les participants devront arriver en tenue de sports. Dans le cas contraire, il est précisé qu'il n'est pas mis de vestiaires à disposition.

ARTICLE 3 : Ravitaillement

Aucun poste de ravitaillement n'est mis en place sur le parcours. Pour autant, un poste de ravitaillement est organisé au point d'arrivée.

ARTICLE 4 : Sécurité et assurance

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisateur est souscripteur d'une assurance auprès de la S.M.A.C.L., sous le numéro de police 54 029/C.

La ville décline toutes responsabilités par ailleurs en dehors de son fait, au titre des dommages, notamment corporels ou matériels, qui pourraient être directement ou indirectement subis, à l'occasion de la course.

La course est organisée sur des voies sécurisées.

La couverture des premiers soins sera assurée, en cas de besoin, par la protection civile via la Croix Rouge.

ARTICLE 5 : Certificat médical

Aucun certificat médical n'est requis pour cette course non chronométrée et de moins de 5 km.

Cela engage les participants à être pleinement conscients et responsables de leur état de santé concernant leur participation à l'évènement.

ARTICLE 6 : Droit à l'image et CNIL

Par son inscription à la course « Color Run », chaque participant autorise expressément la ville à utiliser, reproduire ou faire reproduire son image et ce, sur tous supports. Des photos et des vidéos pourront notamment être prises lors de l'accueil des participants, lors de l'échauffement, lors du parcours et à l'arrivée.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

ARTICLE 7 : Annulation ou modification de la course

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler ou modifier l'évènement, notamment sur requête de l'autorité administrative, en cas de force majeure, en présence de faits ou phénomènes d'une particulière gravité ou en toutes hypothèses, pour motifs indépendants de sa volonté.

ARTICLE 8 : Approbation et modification du règlement intérieur

L'inscription à la course « Color Run » implique l'acceptation expresse par chaque participant dudit règlement.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement, notamment pour tenir compte de contraintes sanitaires à respecter.